

Pour une juste reconnaissance du travail des galeries privées en région Rhône-Alpes

1-Le Ministre consulte

Nous envoyons ce document aux acteurs de l'art et de la culture en région Rhone-Alpes, à ce moment même où Frédéric Mitterrand vient de lancer une grande consultation auprès d'une centaine de représentants des organisations professionnelles, associations et institutions actives dans le secteur de l'art contemporain, sur ce qu'il appelle « **le malaise dans les arts plastiques** »

En effet dit-il, « le "boom" de l'art contemporain masque des disparités importantes », entre les grandes places internationales de l'art, mais aussi entre Paris et les régions, entre les maisons de vente et les galeries, "entre les têtes d'affiche et le terrain. Les arts plastiques subissent un "choc": le monde de l'art s'est internationalisé, les acteurs privés ont pris "une importance inédite", de nouvelles formes et de nouvelles pratiques artistiques sont apparues tandis que le rapport du public à l'art a changé. Ces bouleversements nous imposent de revoir en profondeur nos modèles d'intervention dans le respect des valeurs que nous portons ensemble".

Ce que nous allons évoquer ici nous semble entrer dans la problématique soulevée par le Ministre

2-Rhône-Alpes est la région de France qui possède le plus grand nombre de galeries prospectives d'initiative

privée : une centaine de galeries indépendantes, présentant des artistes de toutes tendances et de toutes origines, et s'inscrivant au même titre que les galeries parisiennes dans le réseau du millier environ des galeries prospectives, qui constituent ensemble la part la plus indispensable du système de reconnaissance de l'art d'aujourd'hui en France.

Cette centaine de galeries, fonctionnant pour la plupart en SARL, participent, autant que le dispositif institutionnel et subventionné, au développement artistique et culturel de la région.

Leur inscription dans une dynamique artistique de proximité ne diminue en rien leur vocation, valeur ou reconnaissance nationale ou internationale.

Elles prennent part naturellement comme toutes les entreprises commerciales au développement économique de la région, avec ceci en plus **qu'elles permettent une conjugaison vertueuse entre les secteurs culturels et économiques.**

Elles sont l'expression de passions individuelles sincères et d'engagements courageux et sont pour cela porteuses d'une « vérité » artistique. Elles permettent aux artistes de vendre, donc d'être reconnus, de vivre et créer. Elles génèrent et développent un vrai public d'amateurs pour la création d'aujourd'hui. Elles font pour l'art un vrai travail de fond et d'insertion sociale.

3-Et pourtant, le travail de ces galeries demeure étrangement ignoré des pouvoirs publics et des responsables politiques en charge du développement culturel de la région, qui ne semblent s'intéresser, en matière de moyens de diffusion de la création actuelle, qu'aux seuls dispositifs institutionnels et para-institutionnels associatifs subventionnés par eux.

En privilégiant ce seul secteur, ces instances culturelles vont à l'encontre de l'ouverture souhaitable à la totalité des acteurs de l'art d'aujourd'hui pour que la richesse et la diversité de la création d'aujourd'hui en Rhône Alpes soient reconnues.

4-Propositions : pour permettre aux instances publiques de s'ouvrir à la richesse et à la diversité du monde de l'art, il faudrait par exemple:

Que ces instances facilitent les galeries prospectives indépendantes de la Région Rhône –Alpes à s'organiser en collectif structuré afin de se donner une représentativité auprès d'elles.

Que leurs représentants puissent ainsi figurer dans les commissions d'évaluation, de réflexion d'attribution, etc aux différents niveaux régional, départemental, municipal, etc

Que la région Rhône-Alpes et le Grand Lyon participent sous l'égide de la DRAC à la publication d'un guide – programme trimestriel pour tous les lieux d'art contemporain incluant les galeries indépendantes privées.

Que les instances de sélection qui décident de la sélection des galeries (et/ou des artistes) aux foires, salons, ... soutenus financièrement par la ville ou la Région soient plurielles, ouvertes et largement représentatives des acteurs de l'Art.

5-Envoyez-nous vos suggestions !

Ce présent document est destiné à solliciter tous éléments possibles de réflexion sur le sujet, venant de nombreux acteurs de l'art, et qui permettront la rédaction d'un ensemble de propositions qui pourrait être présenter aux responsables institutionnels concernés, ainsi qu'à la presse.

Il s'agit en effet d'ouvrir le chantier de reconstruction de l'ensemble de l'appareil de reconnaissance, de réflexion, d'évaluation, de diffusion de l'art en région, avec toutes les parties concernées.

Galleries Geneviève Mathieu, Anne-Marie et Roland Pallade, Françoise Souchaud

Adresse mail pour réponse : art.burdeau@gmail.com

Un document intéressant :

Diffusion et valorisation

De l'art actuel en région

Une étude commandée en 2008 par le Ministère de la Culture, vient d'être livrée, concernant les agglomérations du Havre, de Lyon, de Montpellier, Nantes et Rouen

Effectuée par Muriel de Vrièse, Bénédicte Martin, Corinne Melin, Nathalie Moureau et Dominique Sagot-Duvaurox*

Une étude qui se présente elle-même ainsi : « Une description fine de la topographie des mondes de l'art propres à plusieurs grandes agglomérations permet d'en appréhender l'organisation, l'importance des fonctionnements en réseaux, la fonction effective des institutions publiques, et de dégager une typologie des galeries et des carrières d'artistes qui renouvelle la compréhension des dynamiques de l'art, de ses marchés et de ses mondes aujourd'hui. »

Vous trouverez l'intégralité de cette étude en pièce jointe. Elle est aussi téléchargeable sur le site <http://www.culture.gouv.fr/deps>

Nous avons eu en effet, nous galeristes de la rue Burdeau, la visite d'une des enquêtrices, Corinne Melin, en mars 2008...C'est dire combien cette étude a été mûrement réfléchi et longuement élaborée durant trois ans, au risque d'avoir coûté très cher et d'être aujourd'hui caduque...

Mais qu'à cela ne tienne, cette étude, malgré son côté très technique et assez rébarbatif a au moins le mérite d'exister, de prouver la bonne volonté du Ministère dans ses tentatives comprendre comment ça marche dans ses

couloirs , mais surtout, à cause même de la quantité d'erreurs d'analyse qu'elle contient, de pouvoir constituer, par défaut en quelque sorte , une excellente base de réflexion pour tous les acteurs de l'art en région Rhône-Alpes... Car il semble nécessaire en l'occurrence, de s'accommoder avec ce qui ressemble encore une fois à un magistral noyage de poissons ou étouffage des problèmes dans la sciure d'une analyse pseudo - sociologique sans rigueur scientifique et sans neutralité ou distance méthodologique, puisque les enquêteurs sont issus et formatés par le système même qu'ils sont en charge d'analyser.

Et c'est ainsi que l'on trouve notamment dans cette étude, cette distinction assez ahurissante au chapitre « Economies régionales de l'art », entre « économie d'œuvres » et « économie de projets ». On peut en effet y lire ceci : « *Ces deux modèles complémentaires permettent d'organiser les activités des diffuseurs et des artistes, l'un orienté vers les œuvres et l'autre vers les projets. Dans le premier, c'est l'œuvre qui est évaluée, soumise au jugement et dont la transaction marchande reste la sanction finale. Dans le second, fondé sur une économie de projets, l'évaluation a trait au processus créatif et c'est la démarche qui est jugée et qui donne droit à des aides à la production, le plus souvent sous la forme de subventions* » ..Et c'est ainsi, pour nos enquêtrices, que l'intention, le projet, la démarche, la posture, l'attitude, le dossier bien ficelé, peuvent devenir « oeuvre d'art » dans une logique de subventions qui, bien entendu, a plus à voir avec la « dépense publique » qu'avec « l'économie » selon l'acception habituelle ou profane du terme.

Autre propos désinvolte à lire dans cette laborieuse étude : « *À Lyon par exemple, le regroupement des galeries de la rue **Burdeau impulsé par les pouvoirs publics** permet aujourd'hui aux galeries de bénéficier d'économies d'échelles et d'externalités en termes de communication (affichage sur le site internet de la ville, dans le journal de quartier – Rue Burdeau –, visibilité dans les agendas culturels locaux et annonce des événements), qui a permis une augmentation significative de leur fréquentation.* »... quand il est de notoriété publique que le regroupement des galeries de la rue Burdeau pour la publication d'un journal, n'est pas le fait des pouvoirs publics et n'a bénéficié d'aucune aide ou subvention de ceux-ci... Le directeur de la DRAC avait d'ailleurs fortement déconseillé à Madame Melin d'aller enquêter dans les galeries privées de la rue Burdeau, considérant que ces galeries étaient hors-champ ou hors sujet...

Un essai remarquable à lire sur le même sujet , de la sociologue Françoise Liot : *Le métier d'artiste*. Collection Logiques Sociales. Editions l'Harmattan. ISBN : 2-7475-6404-5.

Contact : Ministère de Culture

Secrétariat général Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

Département des études, de la prospective

182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01 - 01 40 15 79 17 – 01 40 15 79 99

Signataires de ce mail : Galeries Mathieu, Pallade, Souchaud